



## Habit d'officier d'infanterie, vers 1793

La période révolutionnaire constitue un tournant majeur dans l'histoire des officiers français. En 1793, ceux-ci sont vêtus, ainsi que les soldats et les sous-officiers, d'un nouvel habit symbolisant leur fidélité à la Révolution et aux valeurs républicaines.

### L'objet en lui-même...

Deux ans après la prise de la Bastille et la création de la cocarde tricolore, les troupes françaises portent toujours la cocarde et l'habit blancs de l'Ancien Régime.

Durant l'été 1792, les bataillons de la Garde nationale et ceux des volontaires viennent grossir les rangs des armées. Ces bataillons portent l'uniforme de la Garde nationale : habit bleu foncé à collet, parements écarlates passepoilés de blanc, revers blancs et retroussis passepoilés d'écarlate. C'est cet uniforme que la loi du 21 février 1793 impose à l'ensemble de l'armée française, excepté une partie de la cavalerie.

Le nouvel uniforme républicain adopte les couleurs tricolores mais reste identique, dans sa coupe, à l'ordonnance royale de 1786. Les boutons sont estampés de faisceaux de licteurs surmontés du bonnet phrygien, entourés de la mention «République française». Les épaulettes sont absentes mais l'habit porte ses attentes (accessoires servant à passer les épaulettes) constituées de fils dorés ; elles indiquent que cet habit est celui d'un d'officier subalterne. L'exemplaire présenté par le Musée de l'Armée provient de l'ancienne collection du peintre et collectionneur Édouard Detaille (1848-1914), spécialiste de l'épopée révolutionnaire et impériale.

Pour des raisons diverses (difficultés de l'industrie textile, manque de crédits, souci d'économie et attachement des vieux soldats à l'ancienne tenue), il faut attendre les premières années du Consulat pour voir disparaître les derniers uniformes blancs.

### L'objet nous raconte...

Au cours de la Révolution française, le corps des officiers français connaît un profond renouvellement, conséquence de la désorganisation de l'armée royale. Fidèles au roi et confrontés à des phénomènes d'indiscipline, d'insubordination et même à des insurrections militaires (celle de Nancy, en 1790, est la plus connue), les officiers deviennent rapidement hostiles au mouvement révolutionnaire. En outre, issus exclusivement de la noblesse depuis l'édit de Ségur de 1781, ils apparaissent suspects aux yeux de leurs hommes et des autorités politiques. Beaucoup sont donc contraints de quitter l'armée, chassés de leurs corps par leurs troupes ou destitués par le pouvoir officiel tandis que d'autres démissionnent ou abandonnent leur poste. Après la fuite du roi à Varennes (20 juin 1791), ils émigrent massivement pour rejoindre les armées contre-révolutionnaires positionnées en Autriche, en Angleterre, en



Habit d'officier, v. 1793. Inv. Gb 317 d. © Paris, Musée de l'Armée/RMN 09-515615.



Habit d'officier, v. 1793. © Paris, Musée de l'Armée/RMN 09-515614.

Hollande, en Espagne et en Russie. À l'été 1792, on estime que 72 % des officiers de 1789 ont quitté l'armée, dont plus de la moitié pour des raisons politiques. Quant à la proportion de nobles dans l'armée, elle passe, de 1789 à l'an II, de 80 % à 5 %.

Les emplois vacants sont en majorité confiés à des sous-officiers (le terme remplace celui de bas-officiers jugé dégradant), corps largement acquis, soit par idéologie, soit par intérêt, à la Révolution. Les sous-officiers occupent les deux tiers des emplois d'officiers en 1794 (cette proportion passe à 77 % sous l'Empire). Ce corps fournit également le quart des généraux de la Révolution et de l'Empire et le tiers des maréchaux (les cavaliers Ney et Murat sont de bons exemples de cette promotion accélérée).

La vénalité des charges est définitivement abolie et, sur le modèle de la Garde nationale et des bataillons de volontaires, le principe de l'élection aux grades est institué. Il se combine, dans des proportions variables selon les périodes, à l'ancienneté des services et au choix du gouvernement. L'élection ne garantissant pas toujours la compétence, des mesures législatives successives introduisent des correctifs réduisant la part des officiers élus (ces derniers forment encore les deux tiers des cadres militaires en 1794).

Les officiers de la Révolution viennent de milieux modestes : on compte parmi eux une forte proportion d'artisans, de travailleurs ruraux et même de paysans. Ces catégories socio-professionnelles sont particulièrement représentées chez les officiers des bataillons de volontaires. Leur niveau d'instruction est moins élevé que celui de leurs prédécesseurs issus de l'aristocratie mais la majorité d'entre eux est alphabétisée (une loi de 1794 leur impose de savoir lire et écrire en français). Leur inexpérience, jointe au départ des cadres de l'ancienne armée royale, explique une partie des échecs des campagnes de l'an II mais ils sont de remarquables entraîneurs d'hommes.

Si, en raison de l'état de guerre permanent depuis 1792, les trois quarts des cadres de l'armée impériale sont des officiers issus du rang, cette situation est contraire aux idées de Napoléon, partisan du passage par les écoles et fondateur, en 1802, de l'École spéciale militaire, futur «Saint-Cyr».



J.-B. Maillac, volontaire de la République. Anonyme. Inv. : 2006.1.37 Ea35. © Paris, Musée de l'Armée/RMN 06-528988.